



Madame Bénédicte Durand
Présidente
Centre national des œuvres universitaires
et scolaires (CNOUS)
60 boulevard du Lycée
92170 Vanves

Paris, le 5 juin 2026

HELENE
CONWAY-MOURET
SENATRICE
REPRESENTANT LES
FRANÇAIS ETABLIS
HORS DE FRANCE

YAN CHANTREL
SENATEUR
REPRESENTANT LES
FRANÇAIS ETABLIS
HORS DE FRANCE

Madame la Présidente,

Notre attention a été appelée sur les difficultés rencontrées par plusieurs bacheliers français établis hors de France pour constituer leur dossier social étudiant (DSE), en vue de poursuivre leurs études supérieures en France.

Il semblerait que certains centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS) exigeraient, dès le dépôt du dossier, la fourniture d'un relevé d'identité bancaire (RIB) au format SEPA ou français ainsi que la justification de l'ouverture d'un compte bancaire en France.

Or, nombre de ces étudiants sont encore mineurs et résident à l'étranger au moment de la constitution de leur dossier. Dans ces conditions, l'ouverture d'un compte bancaire en France avant l'arrivée sur le territoire national s'avère complexe, voire impossible. Faute de pouvoir produire immédiatement un RIB valide, plusieurs élèves se trouvent bloqués dans leur demande de bourse, sans alternative et sans interlocuteur dédié auquel s'adresser.

Pourtant, les informations diffusées sur le site internet du centre national des œuvres universitaires et scolaires (CNOUS) précisent que le RIB ne constitue pas une pièce nécessaire au dépôt du dossier et qu'il peut être transmis ultérieurement, n'étant exigé qu'au stade du versement effectif de la bourse.

Cette situation suscite une vive inquiétude parmi les familles françaises établies à l'étranger, qui craignent que leurs enfants soient pénalisés dans leur accès aux aides à la mobilité et aux études supérieures en France.



Dans ce contexte, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous préciser les consignes effectivement en vigueur au sein du CNOUS et des CROUS concernant la fourniture d'un RIB et l'ouverture d'un compte bancaire en France dans le cadre du DSE. Nous souhaiterions également savoir si les situations rapportées relèvent d'un dysfonctionnement ou d'interprétations divergentes des règles nationales par certains CROUS. Nous désirerions enfin connaître les mesures que vous envisagez afin de garantir l'égalité d'accès aux bourses de l'enseignement supérieur pour les étudiants français résidant à l'étranger.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous apporter ces éclaircissements dans les meilleurs délais, compte tenu des échéances liées au dépôt des dossiers sociaux étudiants.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Hélène Conway-Mouret

Yan Chantrel